



Conseil Municipal du 30 juillet 2019 PROCES-VERBAL

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Excusés	Absent
15	10 puis 11 à partir de 18h55	avec pouvoir 3	1

Les conseillers municipaux de Mens régulièrement convoqués en date du 15 juillet 2019 se sont réunis à la Mairie de Mens, le 30 juillet à dix-huit heures trente, sous la présidence de M. COQUET Bernard, Maire de Mens.

Etaient présents COQUET Bernard, BARBE Anne-Marie, CALVAT Marcel, MENVIELLE Véronique, DANGLES Gérard, GIOVANETTI Rosa-Maria, CHEVALIER Bernard, DUSSERT Daniel, GOUTEL Jean Louis, REICHMUTH Sophie, DIDIER Claude
Excusés : CHABERT Jean-Paul pouvoir remis à Marcel CALVAT, JOSSERAND Laurianne pouvoir remis à Bernard COQUET, CHEVALLY Gérard pouvoir remis à Sophie REICHMUTH,
Absents : SAUZE Carole,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, Monsieur Bernard CHEVALIER est désignée pour remplir cette fonction. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer. Le Maire ouvre la séance à 18H40

Le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter un point 7 avant les questions diverses pour délibérer sur le projet d'achat de terrain pour l'installation du belvédère du Thau car les propriétaires viennent d'adresser à la mairie la confirmation de leur intention de vendre les parcelles nécessaires à la réalisation de l'opération. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Le Maire annonce l'ordre du jour ainsi modifié

1. Approbation du Procès-Verbal du 5 juin 2019;
2. Décision modificative du budget général 2019
3. Délibération sur la nouvelle composition du Conseil Communautaire
4. Attribution du marché hangar de stockage au centre technique communal
5. Eglise projets de travaux suite au diagnostic architectural et technique du bâtiment
6. Chantier jeunes 2020
7. (ajout en séance sur demande du Maire) projet d'achat de terrain pour l'installation du belvédère du Thau
8. Questions diverses

Approbation du Procès-Verbal du 5 juin 2019

Le PV du 5 juin est approuvé à 9 voix pour et une abstention.

Décision modificative du budget général 2019

En l'absence de Jean Paul Chabert, le Maire et la DGS présentent au Conseil Municipal la décision modificative N°1 des virements de crédits. Cette DM porte sur les opérations suivantes :

- Annulation versement OPAC 2017 affecté à tort à Mens sur demande TP reclassement de compte de créances admises en non-valeur à titre annulé sur exercices antérieurs
- Annulation de titre lié à la taxe d'aménagement sur demande TP : prise en compte de la recette et de la dépense au compte taxe aménagement 10226
- Souscription par sociale CITIZ Alp auto partage : reclassement de compte

- Achat de matériel de déneigement prise en compte de la vente du matériel repris en recette au compte produit des cessions et du complément de prix d'achat du matériel (base valeur assurance) au compte matériel et outillage

Les équilibres budgétaires de la section de fonctionnement et de la section d'investissement ne sont pas modifiés.

	DEPENSES		RECETTES	
	Diminutions	Augmentations	Diminutions	Augmentations
 FONCTIONNEMENT				
annulation versement OPAC 2017 affecté à tort à Mens sur demande TP reclassement de compte				
D 6541 : Créances admises en non-valeur	2000			
D 673 : Titres annulés (exerc. antér.)		2000		
 TOTAL sans impact sur l'équilibre du budget de fonctionnement	2000	2000		
 INVESTISSEMENT				
Annulation de titre sur demande TP prise en compte de la recette et de la dépense				
D 10226 : Taxe d'aménagement		500		
R 10226 : Taxe d'aménagement				500
souscription par sociale CITIZ Alp auto partage : reclassement de compte				
D 2151 : Réseaux de voirie	750			
D 261 : Titres de participation		750		
achat de matériel de déneigement prise en compte de la vente du matériel repris en recette et du complément de prix d'achat du matériel (base valeur assurance)				
D 21578 : Autre matériel et outillage		7200		
R 024 : Produits des cessions				7200
 TOTAL sans impact sur l'équilibre du budget d'investissement	750	8450	0	7700
 TOTAL GENERAL		7700		7700

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents (10 voix) approuve la décision modificative N°1 des virements de crédit.

Arrivée JLG à 18h55

Délibération sur la nouvelle composition du Conseil Communautaire

Le Maire précise que cette nouvelle composition doit être définie en application de l'article L 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales une nouvelle composition du Conseil Communautaire en tant qu'EPCI (ets public à compétence intercommunale) à fiscalité propre doit être fixée à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux. Elle s'appliquera donc au Conseil Communautaire qui siègera après mars 2020. Cette nouvelle composition est déterminée soit par accord local à la majorité qualifiée des communes membres soit à défaut d'accord (et pour les communautés urbaines et métropoles) à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne en application des chapitres III à VI de l'article L 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales. L'accord local doit être adopté par la moitié des conseils municipaux regroupant les deux tiers de la population totale de l'EPCI ou par les deux tiers des conseils municipaux regroupant la moitié de la population totale de l'EPCI. Si aucun accord n'a été conclu avant le 31 août 2019 suivant les conditions de majorité requises, le Préfet constate la composition qui résulte du droit commun. L'arrêté préfectoral, fixant le nombre et la répartition des sièges, entrera en vigueur en mars 2020.

Chaque commune doit donc se prononcer avant le 31 août 2019.

Le Maire propose de programmer un prochain Conseil Municipal en août en vue de prendre une décision. Dans le cas où l'échéance serait reportée à septembre, comme cela a été évoqué, le conseil du mois d'août serait annulé. Il indique que l'objectif lors de la séance du jour est d'avoir un échange préalablement au vote.

Le Maire présente 4 hypothèses qui ont été adressés aux Conseillers avec les projets de délibérations, en vue d'un échange en conseil : les dispositions de droit commun, un accord local sans changement du nombre de représentants, un accord local basé sur l'augmentation maximale du nombre de conseillers communautaires, un accord local avec diminution du nombre de conseillers communautaires.

Les 4 accords proposés aboutissent à un nombre différent de Conseillers Communautaires et à une répartition qui conduit à 5 ou 6 représentants pour Mens. L'esprit du texte est d'augmenter le nombre de représentants des petites communes si le nombre global de représentants est augmenté. Un accord local basé sur l'augmentation maximale du nombre de conseillers communautaires

conduit à faire perdre un représentant aux 3 communes les plus peuplées et à faire gagner un représentant aux 12 communes suivantes dans l'ordre décroissant de population.

							Calcul AMF répartition des sièges transmis par la CCT				
							total	41	41	47	38
COMMUNE	sièges au 1/1/2013	Population municipale 01/01/2013	Population municipale 01/01/2019	Evolution de la population	en % 2019-2013	2019 en % du total territoire	droit commun	accord local nombre idem	accord local maximum	accord local sièges initiaux	
Monestier de Clermont	5	1273	1427	154	12%	14%	6	5	5	5	
Mens	6	1387	1397	10	1%	14%	6	5	5	5	
Saint Martin de la Cluze	2	607	713	106	17%	7%	3	2	2	2	
Sinard	3	639	677	38	6%	7%	2	2	2	2	
Clelles	2	510	557	47	9%	6%	2	2	2	2	
Chatel en Trièves	2	460	452	-8	-2%	5%	1	2	2	1	
Gresse en Vercors	1	406	396	-10	-2%	4%	1	2	2	1	
Roissard	1	251	300	49	20%	3%	1	2	2	1	
Chichilienne	1	274	295	21	8%	3%	1	1	2	1	
Saint Jean d'Hérans	1	297	292	-5	-2%	3%	1	1	2	1	
Treffort	1	245	283	38	16%	3%	1	1	2	1	
Château Bernard	1	280	272	-8	-3%	3%	1	1	2	1	
Saint Michel les Portes	1	248	269	21	8%	3%	1	1	2	1	
Saint Paul les Monestier	1	260	263	3	1%	3%	1	1	2	1	
Saint Guillaume	1	282	261	-21	-7%	3%	1	1	1	1	
Saint Baudille et Pipet	1	254	256	2	1%	3%	1	1	1	1	
Monestier du Percy	1	239	250	11	5%	2%	1	1	1	1	
Lalley	1	210	197	-13	-6%	2%	1	1	1	1	
Avignonet	1	214	196	-18	-8%	2%	1	1	1	1	
Saint Martin de Clelles	1	160	183	23	14%	2%	1	1	1	1	
Tréminis	1	173	180	7	4%	2%	1	1	1	1	
Le Percy	1	138	169	31	22%	2%	1	1	1	1	
Cornillon en Trièves	1	173	167	-6	-3%	2%	1	1	1	1	
Prébois	1	163	166	3	2%	2%	1	1	1	1	
Saint Maurice en Trièves	1	168	154	-14	-8%	2%	1	1	1	1	
Lavars	1	138	149	11	8%	1%	1	1	1	1	
Saint Andéol	1	116	123	7	6%	1%	1	1	1	1	
TOTAL	41	9565	10044	1	0%	100%	41	41	47	38	

Sophie Reichmuth demande si le nombre de Conseillers communautaires change quelque chose en termes de coût. Marcel Calvat et Bernard Chevalier répondent que le coût de fonctionnement de l'assemblée est liée au nombre de vices présidents et que ce nombre dépend à la fois de la loi, d'une éventuelle revalorisation des indemnités et de de l'organisation que choisira la CCT donc on ne peut pas répondre à cette question aujourd'hui. Claude Didier ajoute que le nombre de vices présidents dépend de la population de l'EPCI et que dans son fonctionnement actuel, la CCT a le nombre maximum possible

Bernard Chevalier précise que, seul, l'application du droit commun garantit à Mens de conserver 6 représentants. Il trouve dommage si la représentation de Mens baisse compte tenu des équipements à vocation collective que la commune porte. Jean Louis Goutel indique qu'il est aujourd'hui difficile de travailler et décider à 41. Il n'y a donc pas intérêt à augmenter le nombre de représentants. Il constate également que les grosses communes sont celles qui portent le plus d'équipements et d'activités d'intérêt collectif ; ce qui justifie une représentation plus significative.

Claude Didier indique que le tableau reprend 4 propositions mais que plus de simulations ont été réalisées par la CCT, ce qui permet de trouver des possibilités à 43 et 45 avec moins de communes qui gagnent un siège. Il n'est pas d'accord sur la difficulté à travailler si on passe de 41 à 43-45 ou 47 représentants car il y a une très bonne écoute au sein du Conseil Communautaire. Il est très sensible à l'argument de ne pas faire baisser la représentation des communes de 400 habitants à 1 représentant. Il serait plus juste qu'ils puissent avoir 2 représentants et, pour Mens et Monestier, avoir 5 ou 6 représentants ne change rien. La plupart des décisions sont, par ailleurs, prises à l'unanimité.

Claude Didier indique qu'il se réjouit des actions conduites par la CCT qui montrent des dynamiques communes telles que la maison de pays, le territoire zéro chômeur, la route des savoirs faire, TPOS et TPSETEPC tourisme plus diffus et plus doux.

Le Maire et Gérard Dangles répondent qu'il y a des actions positives mais que cela ne doit pas faire oublier la faiblesse des budgets alloués à des axes majeurs. Ainsi, L'aide au développement économique a commencé à 3000 € de budget annuel. Aujourd'hui il est à 12000 € par an.

Marcel Calvat ajoute que la CCT n'a pas de ressources financières suffisantes pour investir dans des actions fortes. Si le budget tourisme est de 500.000 €, 250.000 € sont consacrés à la masse salariale Ce qui laisse peu de marge de manœuvre au regard des besoins du territoire. Claude Didier précise

que la CCT recherche des financements pour ses dossiers avec succès, même s'il est vrai que la contrainte financière est forte.

Le Maire trouve que 41 représentant communautaires c'est beaucoup. En additionnant les Conseillers Communautaires et les Conseillers municipaux il faut noter que les 10.000 habitants du Trièves disposent d'un élu pour 35 habitants environ. Parallèlement, on développe de plus en plus de concertations ayant pour objectif les décisions, alors que les Elus sont déjà mandatés pour cela. De plus, les concertations ne reflètent pas l'exhaustivité des opinions et n'assurent pas l'égalité dans leur expression. Si un grand nombre de communes à faible population augmente le nombre de ses représentants, les systèmes décisionnels vont nécessairement arriver au saupoudrage car chacun voudra sa part. Déjà aujourd'hui, il ressort du fonctionnement que le territoire n'arrive pas à dégager des programmes structurants du fait d'une absence de ligne directrice et d'assemblées pléthoriques. Les décisions se prennent sur un consensus mou.

Le Maire remercie les Elus pour cet échange. Il propose d'arrêter la date du jeudi 29 août à 18h30 pour la prise de décision sauf si le délai change ; auquel cas le Conseil sera annulé et la décision reportée à plus tard en fonction de la nouvelle échéance. Tous acceptent cette proposition.

Attribution du marché hangar de stockage au centre technique communal

Le Maire rappelle que, par délibération 2019_01_003 du 24 janvier 2019, le Conseil Municipal avait décidé de la construction d'un hangar de stockage pour le matériel technique et les engins communaux sur le terrain d'assiette de l'actuel garage communal et du lancement de la consultation des entreprises. Il est rappelé que ce projet est inscrit au budget 2019. Daniel Dussert présente les résultats de la commission d'appel d'offre et les avantages de la solution retenue

Vu le code des marchés publics ;

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 9 juillet

Après avoir entendu la présentation et après avoir examiné les documents, le Conseil Municipal à l'unanimité

- autorise le Maire à signer le marché public de construction d'un hangar de stockage pour le matériel technique avec l'entreprise Micheli, entreprise générale, pour un montant de 73.211,82 € HT
- décide d'approfondir la question de l'installation d'équipements photovoltaïques sur le toit du bâtiment au motif qu'une seule entreprise a présenté un chiffrage de la solution photovoltaïque.
- valide l'inscription de ce projet au budget communal avec un autofinancement de 52.000 € HT hors équipements photovoltaïques – subvention de 30% sollicitée auprès du Département.

Eglise projets de travaux suite au diagnostic architectural et technique du bâtiment

Le Maire rappelle que la décision de réaliser un diagnostic architectural et technique de l'église de Mens, édifice inscrit à l'inventaire des monuments historique, a été prise le 28 septembre 2017 par délibération 2017_09_55 du Conseil Municipal. Cette étude a été confiée à Thierry Poulain architecte du patrimoine en lien avec l'ingénieur du Patrimoine et l'Architecte des Bâtiments de France. Le diagnostic conclut aux besoins de travaux suivants

Chauffage de l'église	51.938 € HT	Remplacement du système de chauffage actuel (chaudière fioul en fin de vie) par une chaudière à granulé alimentant un système aérotherm sur socle mural (générateur d'air chaud assis sur réseau d'eau chaude)
Restauration extérieure hors clocher	470.000 € HT	Dont couverture – enduits maçonnerie-pierres de taille – réseau eau pluviale et drainage – vitraux
Résolution des remontées capillaires	62.200 € HT	Dont investigations sur les peintures murales – traitement des sols intérieurs
Restauration intérieure hors orgue et harmonium	376.000 € HT	Restaurations des mobiliers, menuiseries, tableaux, lambris, marches
Réfection complète des sols stalles bois	130.500 € HT	

du chœur et panneaux muraux		
TOTAL BUDGET	1.090.638 € HT	

Le Maire indique qu'il y a deux raisons à cette restauration 1-le chauffage qui permet de préserver l'église. Aujourd'hui le système consomme du fioul d'une façon qui devient inacceptable pour un manque d'efficacité. 2- l'humidité dans les murs notamment du fait d'un décaissement important du mur nord de l'église suite au transfert du cimetière en d'autres lieux ; en l'absence de protection appropriée l'eau remonte.

S'agissant des financements dans la mesure où l'église est classée, Il est possible d'espérer jusqu'à 80% à 85% de subventions.

Claude Didier demande que le maire indique sa vision d'ensemble. Le Maire répond que l'église est intéressante par son histoire. Elle s'inscrit dans la valorisation du Bourg. Le plus urgent est le chauffage pour le bâtiment lui-même. Ensuite, il faut stopper les infiltrations externes de la façade nord. S'agissant de l'intérieur de l'église, il apparaît qu'il faut y renoncer pour le moment car, outre les coûts, ces travaux supposent une logistique lourde. Les vitraux sont protégés donc il n'y a pas forcément d'urgence non plus. L'objectif est de déterminer une enveloppe estimée à 360.000 € pour ces travaux urgents. Il faut avoir la certitude d'obtenir les financements avant d'engager les travaux.

Le Maire informe par ailleurs le Conseil Municipal qu'il est en contact avec la DRAC pour le classement de l'orgue qui est un exemplaire rare réalisé par un des 2 facteurs d'orgues connus. C'est donc un bien d'intérêt patrimonial d'où l'intérêt d'obtenir ce classement ce qui donnera accès des financements pour son maintien en bon état.

Après avoir entendu la présentation du maire et après avoir examiné la programmation de travaux préconisée ainsi que son chiffrage, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

- De retenir une première tranche de travaux pour un montant HT de 360.000 € consistant en l'installation du chauffage de l'église, la réalisation de la restauration extérieure d'une partie des façades et, le cas échéant, la résolution des remontées capillaires,
- D'autoriser le Maire à solliciter toute subvention permettant de contribuer au financement du projet, notamment Département, DETR ou DSIL.
- D'autoriser le Maire à lancer la consultation des entreprises pour les tranches de travaux mentionnées ci-dessus,
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget d'investissement et d'acter un autofinancement de 70.000 € au plus.

Chantier jeunes 2020

Marcel Calvat indique que la commune de MENS a mis en place des chantiers jeunes depuis 2017. Cette action permet à des jeunes, prioritairement âgés de 16 à 18 ans, de se placer dans les différentes phases d'une situation professionnelle. Les chantiers jeunes sont une action phare qui s'inscrira désormais dans le contrat territorial jeunesse en phase de construction à l'échelle du Trièves qui permettra de regrouper les acteurs institutionnels intervenant dans les politiques jeunesse et d'avoir une approche globale des actions. Le Département demande aux communes de lui indiquer au plus tard début août les projets pour l'année 2020.

Les chantiers jeunes organisés par la commune se déroulent auprès du service technique en 5 demi-journées pour une équipe de 4 jeunes. Le coût estimé de l'action encadrement compris est estimé à 2.000 €

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- autorise la mise en place de cette action pour 2020
- autorise le maire à solliciter une subvention du Département selon les modalités qui seront définies dans le cadre du contrat territorial jeunesse
- décident d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune pour 2020.

Belvédère du Thau

Le Maire rappelle que ce projet avait fait l'objet d'une délibération en juin 2016. Il indique qu'il vient de recevoir l'accord de principe des propriétaires pour la vente de 2500 m² au plus au prix de 0,40 €

le m² ; La Mairie prendra en charge les frais d'arpentage et les frais de notaire. Le prix proposé est celui constaté sur la dernière vente de terrain agricole soumise à la préemption de la commune. Le conseil municipal donne son accord pour engager la procédure d'acquisition

Questions diverses

- Diagnostic architectural et patrimonial du temple

Le Maire rappelle que, par délibération 2018-06-047 du 7 juin 2018, le Conseil Municipal a décidé le lancement du diagnostic architectural et technique concernant notamment l'état du clocher complété d'une étude de faisabilité pour améliorer les accès à la tribune pour un montant total de 14 000 € HT. Le financement de la DETR (25%) a été obtenu le 14 août 2018, le financement du Département (40%) vient d'être obtenu et va nous être notifié. L'étude va donc pouvoir être lancée

- Espace Naturel Sensible du marais des Mines

LM indique que, suite à la décision du Conseil Municipal de procéder à l'acquisition des parcelles inscrites en zone d'intervention, le Département a confirmé qu'il accompagnera bien les acquisitions de ce zonage et qu'une division parcellaire accompagnée d'un bornage de la zone est nécessaire.

Nous avons donc établi un dossier de demande de subvention correctif après réception du devis du géomètre dont le coût prévisionnel global s'établit à 14.800 €, le montant estimé de la subvention à 12.383 €, l'autofinancement à 2.417 €.

Deux des trois propriétaires sollicités ont répondu favorablement à l'offre d'achat qui leur a été adressée en date du 14 juin 2019 ce qui représente 78,8% du site. L'acquisition des parcelles pour lesquels l'accord a été obtenu permettra de passer à la seconde étape à savoir la réalisation de l'étude appelée « plan de gestion » détaillant les objectifs et le programme d'actions pour le site. Cette étude est financée au même taux que les acquisitions.

On continue la procédure d'acquisition et l'avancement du projet

- Déclarations d'intention d'aliéner

Le Maire indique qu'un projet de vente dans le bourg est susceptible de présenter un intérêt pour certaines associations. Les Elus débattent des besoins dont ils ont connaissance et conviennent de contacter les structures susceptibles d'être concernées.

- Sentier de Baret

Sophie Reichmuth indique qu'elle a été interpellée car aucune signalétique n'indique le sentier de Baret et le site d'escalade dans Mens. Il faudrait poser un panneau. Bernard Chevalier et Marcel Calvat répond qu'il y a un panneau Baret à La Croix et le site d'escalade est signalé sur le parking de Baret. Il y a beaucoup de panneaux qui indiquent les hameaux et la route d'accès à Bart s'appelle route de Châtel. Gérard Dangles propose de réaliser une mise à jour du plan de Mens qui précise ces indications.

Sophie Reichmuth demande quelle est la fréquentation du site d'escalade. Marcel Calvat répond qu'il y a des pratiquants mais moins qu'anticipé. Les voies sont d'une grande difficulté et la marche d'approche longue. L'objectif est de créer des voies moins difficiles notamment pour les collégiens et le projet nature.

- Aménagement du parking du Pré Colombon

Claude Didier interpelle le Maire sur l'aménagement réalisé au parking du Pré Colombon. Il indique que le Conseil Municipal avait voté pour l'aménagement de 3 bandes pour les places de parking. Aujourd'hui 90% du parking est aménagé avec du tout-venant alors que le PLU et le règlement SPR indiquent que le parking doit garder un usage polyvalent.

Le Maire répond qu'il a lu l'article de Mens ensemble dans le TUM ; il précise que l'aménagement réalisé a été réfléchi et qu'il a eu des retours très positifs. Il demande à Claude Didier ce qui le gêne dans le projet réalisé en dehors des formalismes cités. Claude Didier et Sophie Reichmuth indique que c'est le côté paysager et le fait que beaucoup d'enfants utilisaient le parking comme aire de jeu. Claude Didier indique que les Mensois pourront se faire leur propre opinion puisqu'ils ont 2 articles dans le TUM.

Le Maire précise que l'aménagement est provisoire, Les travaux réalisés pourront être modifiés dans le cadre de l'OAP notamment à la création de la Maison de Santé. Il indique qu'en regard des besoins

aigus de parking, il assume d'avoir fait réaliser un aménagement provisoire et nécessaire aujourd'hui. Il rappelle que des bandes d'herbes sont maintenues entre les zones de stationnement. Cet aménagement évite les problèmes rencontrés l'an dernier notamment la boue pour les piétons et les difficultés voire les impossibilités pour les voitures de sortir du parking. Il rappelle notamment que 50 voitures ne sont pas arrivées à sortir un soir l'an dernier. Marcel Calvat indique que le nouvel aménagement du parking est très apprécié les jours de marché. Il permet d'avoir 30 places supplémentaires. Il va être complété par de la végétation aux actuels emplacements des piquets dont le but est d'éviter le passage sur les bandes de terre et leur tassement. Il rappelle qu'il reste tout un terrain en herbe qui appartient à la commune dans le prolongement du parking. Ce terrain peut notamment servir d'aire de jeu pour les enfants en toute sécurité.

Bernard Chevalier rappelle que qu'il n'y avait pas de sécurité pour les enfants à utiliser le parking comme aire de jeu. Désormais, la zone dédiée au parking est clairement matérialisée et la partie champs se situe 40 mètres plus loin.

- Autres points

Désordre au ruisseau de Mens lieudit Pontillard : Claude Didier demande où en est le dossier. Le Maire répond que les propriétaires ont réalisé les diligences qui leur ont été demandées ; le Département va prendre à sa charge les travaux de consolidation des berges pour la sécurité de la route, le devis des travaux à charge de la mairie s'élève au final à 7603 € HT et vont être réalisés dès que les précisions demandées aux financeurs auront été reçues.

Le Maire indique que les Elus ont reçus des courriers de remerciement pour les subventions attribuées de la part du SIAD et de Mens Alors qui souligne notamment l'effort supplémentaire fait par la commune cette année en regard des difficultés à équilibrer les comptes

Prochain Conseil Municipal jeudi 29/08/19 à 18h30 sauf changement
Fin séance 20h24